

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et que copies en soient transmises aux échevins intéressés.

17.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'inscrire une partie de la ruelle Joly comme rue publique.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit rejeté.

18.—Du Bureau des Commissaires, re établissement d'un passage à niveau sur l'avenue du Parc, près de la rue Beaumont.

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que ledit rapport soit rejeté.

19.—Du Bureau des Commissaires, re offre de M. L. O. Maillé, de vendre à la Cité un groupe photographique des membres du Conseil.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires en informant le dit Bureau que le Conseil est sous l'impression que le montant qui a été voté pour le groupe photographique des membres du Conseil et du Bureau des Commissaires comprend le coût d'une copie pour tous les membres du Conseil, mais que quant à l'opportunité de voter un crédit supplémentaire pour faire faire des copies pour les échevins, ce Conseil n'a pas de direction à donner au Bureau des Commissaires.

20.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à Madame R. Martin, de maintenir en place une marquise.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

21.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. H. A. Vineberg de maintenir en place une marquise.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

22.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la succession S. C. Bagg de maintenir en place une marquise.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

23.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$61,000 pour la construction l'un égout dans la rue des Ormeaux.

Ledit rapport est retiré parce qu'il ne porte pas le nombre de signatures requis, des membres du Bureau des Commissaires.

24.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$38,000 pour la construction d'un égout dans la rue du Havre.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

25.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'opérer le virement de la somme de \$525, re bibliothèque municipale.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LORANGER, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté, le nombre des membres présents excédant la majorité absolue requise par la loi.

26.—De la Commission Spéciale, re rapport du Bureau des Commissaires, concernant le prolongement de l'avenue Newman.

Sur proposition de M. l'éch. GIROUX, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission Spéciale maintenant devant le Conseil soit reçu et adopté et que la résolution adoptée par le Conseil le 1er décembre 1914, approuvant le projet du plan pour le prolongement de l'avenue Newman

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and that copies thereof be transmitted to the Aldermen interested.

17.—From Board of Commissioners, to inscribe a portion of Joly lane as a public street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said report be rejected.

18.—From Board of Commissioners, re level crossing, Park Avenue, near Beaumont Street.

On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said report be rejected.

19.—From Board of Commissioners, re offer of Mr. L. O. Maillé to sell group photos of the Council to the City.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be informed that the Council is under the impression that the amount voted for the photographic group of the members of the Council and of the Board of Commissioners comprises the cost of a copy for all the members of the Council, but that, as to the advisability of voting a supplementary appropriation to have copies made for the Aldermen, this Council has no directions to give to the Board of Commissioners.

20.—From Board of Commissioners, to allow Mrs. R. Martin, to maintain a marquise.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

21.—From Board of Commissioners, to allow Mr. H. A. Vineberg, to maintain a marquise.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

22.—From Board of Commissioners, to allow the Estate S. C. Bagg, to maintain a marquise.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

23.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$61,000 for the construction of a sewer in des Ormeaux Street.

Said report was withdrawn, as the same did not bear the requisite number of signatures of members of the Board of Commissioners.

24.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$38,000 for the construction of a sewer in Harbour Street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

25.—From Board of Commissioners, to vary a sum of \$525, re Civic Library.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LORANGER, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted, the number of members present exceeding the absolute majority required by law.

26.—From Special Committee, re report of Board of Commissioners concerning the extension of Newman Avenue.

On motion of Ald. GIROUX, seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That the report of the Special Committee now before the Council be received and adopted and that the resolution adopted by the Council on the 1st December 1914, approving of draft of plan for the extension of Newman